

Alliance pancanadienne pharmaceutique : aucune négociation APP

En date du 31 décembre 2014

L'APP a décidé de **ne pas mener** de négociations collectives ou individuelles à l'échelle provinciale ou territoriale pour 23 produits pharmaceutiques :

Produit pharmaceutique Novateur (Nom générique)	Indication/usage
Abilify (aripiprazole)*	Utilisé pour le traitement des troubles dépressifs majeurs.
Afinitor (évérolimus)	Utilisé pour le traitement de l'angiomyolipome rénal.
Aloxi (palonosétron)^	Utilisé pour prévenir les nausées et les vomissements associés à la chimiothérapie.
Aloxi IV (palonosétron)^	Utilisé pour prévenir les nausées et les vomissements associés à la chimiothérapie.
Aprilon (doxycycline)	Utilisé pour le traitement de la rosacée inflammatoire.
Benlysta (belimumab)	Utilisé pour le traitement du lupus.
Bystolic (nébivolol)	Utilisé pour le traitement de l'hypertension.
Edarbi (azilsartan)	Utilisé pour le traitement de l'hypertension.
Edarbyclor (azilsartan/chlorthalidone)	Utilisé pour le traitement de l'hypertension.
Erbix (cétuximab)	Utilisé en combinaison avec FOLFIRI pour le traitement en première ligne du cancer colorectal métastatique comportant le gène <i>KRAS</i> non muté (type sauvage).
Fampyra (fampiridine)	Utilisé pour le traitement de la sclérose en plaques.
Grastek (extrait allergénique standardisé de fléole des prés)	Utilisé pour le traitement de la rhinite allergique induite par les pollens de graminées.
Intuniv XR (chlorhydrate de guanfacine)	Utilisé pour le traitement de trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité.
Neupro (rotigotine)	Utilisé pour le traitement de la maladie de Parkinson idiopathique.
Picato (mébutate d'ingénol)*	Utilisé pour le traitement de la kératose actinique.
Samsca (tolvaptan)	Utilisé pour le traitement de l'hyponatrémie.
Soliris (éculizumab)	Utilisé pour le traitement du SHU(a).
Stelara (ustekinumab)	Utilisé pour le traitement du rhumatisme psoriasique.
Stivarga (régorafénib)	Utilisé pour le traitement du cancer colorectal métastatique.
Sublinox (zolpidem)	Utilisé pour le traitement de l'insomnie grave.
Tykerb (lapatinib)	Utilisé conjointement avec le létrozole pour le traitement du cancer du sein métastatique.
Xiaflex (collagénase de clostridium histolyticum)	Utilisé pour le traitement de la maladie du Dupuytren.
Zaltrap (aflibercept)	Utilisé pour le traitement du cancer colorectal métastatique.

*Deux nouveaux produits pharmaceutiques depuis la dernière mise à jour du 30 novembre 2014.

^Aloxi et Aloxi VI ont été exclus involontairement des versions précédentes de ce tableau. Ces deux drogues ont été considérées par l'APP et une décision a été rendue en août 2013.

Chaque produit pharmaceutique est évalué individuellement en fonction de plusieurs facteurs, notamment les recommandations du Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments (CCCEM) ou du pan-*Canadian Oncology Drug Review Expert Review Committee* (pERC), le point de vue des patients, les besoins et considérations cliniques. La majorité des produits pour lesquels l'APP et les provinces et les territoires ne mèneront pas de négociations ont fait l'objet de recommandations défavorables du CCCEM ou du pERC en raison d'inquiétudes cliniques tels qu'une incertitude quant aux avantages cliniques des produits concernés. Si de nouvelles informations deviennent disponibles pour répondre aux préoccupations soulevées par l'APP et le comité de surveillance national applicable, l'APP peut reconsidérer sa décision.

Note : Depuis la mise à jour du 31 juillet 2014, 1 produit pharmaceutique a été retiré de la liste ci-dessus :

- Esbriet (pirféridone) a reçu une recommandation finale du CCCEM de ne pas être inscrit le 18 avril 2013. Il y a un accord entre les gouvernements participants et le manufacturier pour fournir l'accès aux patients temporairement, d'ici jusqu'à une nouvelle recommandation du CCCEM est fait.

Note : Depuis la mise à jour du 28 février 2014, 2 produits pharmaceutiques ont été retirés de la liste ci-dessus :

- Latuda (lurasidone) a reçu une nouvelle recommandation du CCCEM basée sur une nouvelle présentation du manufacturier. L'APAM a reconsidéré sa décision et a recommandé que les provinces et les territoires considèrent des négociations au niveau individuel pour ce produit.
- Lodalis (colesevelam) a reçu une recommandation finale du CCCEM de ne pas être inscrit au prix resoumis du 19 décembre 2012. Le manufacturier a soumis une proposition à l'APAM menant à la décision de l'APAM de participer à des négociations conjointes sur ce produit.